COMMISSION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 MAI 2020

Présents:
M. Jean Pascal Minaro, Jean Louis **Monnot**, Jean Luc **Netzer et** Gérard **Perera.**

Excusés : Maurice **Farès,** Pierre **Comte,** Loic **Galli**

oooOOooo

Ordre du jour
- Etablissement des classements définitifs

Suite à la décision prise par le Comex de la FFF, le 11 mars 2020, de l'arrêt des compétitions,confirmée lors de sa réunion du 16 avril, les classements seront arrêtés à cette date.

Rappel des critères définis par le COMEX :

- En ce qui concerne les équipes qui ont tout joué le même nombre de matchs, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le nombre de points.

- Pour les équipes qui n'ont pas tout joué le même nombre de matchs, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la 2ème décimale maximum).

Ensuite, les équipes seront départagées d'après les dispositions du règlement du règlement des compétitions du District du Jura.

La commission établit les classements suivant ces critères.

Etat des classements en annexe :

Les présentes décisions de la commission sportive sont susceptibles d'appel dans 1 délai de 7 jours auprès des instances d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Prochaine réunion :
Date à définir.

Jean Pascal Minaro — *Secrétaire de Séance*

Jean Louis MONNOT — *Président de la Cion*